

Envoi : 10/07/2018
Réception par le Préfet : 10/07/2018
Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
QUATRIEME PROGRAMMATION 2018**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme MILLION donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération n°CD-2017-7-5-2 du Conseil départemental du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération n° CD-2018-3-1-5 du Conseil départemental du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n°1 pour 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie les 23 septembre 2016 et 8 juin 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la quatrième programmation pour l'année 2018 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 489 353 €, réparties de la façon suivante par Territoire de Vie et par modalité de versement de l'aide départementale :

Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche

- Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement unique :

Projet :	41-5 Travaux d'extension du Dojo
Maître d'ouvrage :	KAYSERSBERG VIGNOBLE
Localisation :	KAYSERSBERG VIGNOBLE
Numéro d'opération :	CTV01573
Montant du projet :	151 000 € HT
Montant subventionnable :	50 000 €
Taux :	20 %
Subvention :	10 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K211, imputation 204-32-204142-35321-006 AP2015
Cofinancement :	Etat (FCTVA) : 39 370 €

Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried

- Projets dont la participation départementale fera l'objet d'un versement unique :

Projet :	11-7 Travaux d'étanchéité de l'Eglise Saint-Louis
Maître d'ouvrage :	NEUF-BRISACH
Localisation :	NEUF-BRISACH
Numéro d'opération :	CTV01781
Montant du projet :	100 000 € HT
Montant subventionnable :	100 000 €
Taux :	20 %
Subvention :	20 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-312-204142-35421-006 AP2015

Projet :	11-3 Etude diagnostic sur l'ensemble fortifié
Maître d'ouvrage :	NEUF-BRISACH
Localisation :	NEUF-BRISACH
Numéro d'opération :	CTV00662
Montant du projet :	14 580 € HT
Montant subventionnable :	14 580 €
Taux :	23 %
Subvention :	3 353 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-312-204141-35421-006 AP2013

Projet :	43-2 Réalisation du gymnase du Grillenbreit
Maître d'ouvrage :	COLMAR
Localisation :	COLMAR
Numéro d'opération :	CTV00640
Montant du projet :	2 500 000 € HT
Montant subventionnable :	2 400 000 €
Taux :	19 %
Subvention :	456 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-32-204142-35421-006 AP2013
Cofinancement :	Etat : 500 000 €

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité